

Impact de la fréquence de collecte en porte à porte sur la pré-collecte des emballages légers



SYNTHÈSE – Septembre 2016

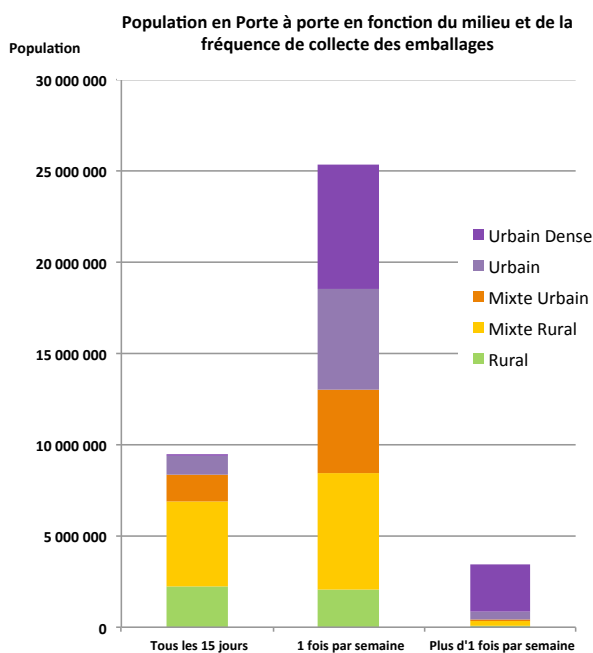
Dans les prochaines années, les évolutions de la collecte sélective des déchets ménagers seront nombreuses. **La Loi de Transition Énergétique** pour la Croissance Verte récemment adoptée **va modifier le paysage de la collecte**, notamment au travers des mesures sur l'extension des consignes de tri des déchets d'emballages plastiques, l'harmonisation des consignes de tri, le déploiement de la collecte des biodéchets à la source et de la tarification incitative. Par ailleurs **l'évolution des modes de consommation** aura des conséquences sur la part des différents matériaux dans les déchets ménagers : les plastiques sont en forte augmentation et les papiers en forte diminution. Les proportions des déchets à collecter, trier et recycler vont changer. L'étude prospective sur la collecte et le tri des déchets d'emballages et de papier, menée par l'Ademe, a montré qu'on peut s'attendre, à horizon **2030**, à une **augmentation de 25% des quantités collectées** se traduisant par un **doublage des volumes**. Ces changements sont l'occasion de **remettre en question les modes et les schémas de collecte et de tri** mis en œuvre jusqu'à maintenant.

Le schéma **le plus répandu et le plus efficace en Europe est celui de la collecte en trois flux séparés** (verre / papiers-cartons / plastiques métaux) et en **apport volontaire**. La séparation à la source des matériaux (fibres cellulosiques d'un côté, résines plastiques et métaux de l'autre) préserve leur qualité, facilite leur tri et les rend plus aptes à leur utilisation dans des filières de recyclage industrielles. **Le développement en France de ces dispositifs de collecte**, potentiellement moins coûteux que le porte-à-porte, doit permettre notamment de **construire une nouvelle image de la collecte** : service propre, visible, s'affichant comme un projet de valorisation de matériaux (ressources), distinct de la collecte des ordures ménagères, apportant une solution à l'extérieur du domicile pour pallier à des locaux propreté exigus et en concurrence avec d'autres utilisations collectives (vélos, poussettes, etc.). Pour autant, les dispositifs de collecte en porte à porte, majoritaires pour les flux d'emballages hors verre en France, présentent déjà des potentiels de rationalisation largement exploitables.

CONTEXTE ET ENJEUX

Cette étude a consisté à déterminer le taux d'utilisation du service en porte à porte (taux de présentation des bacs x taux de remplissage). Pour ce faire, des mesures terrain ont été réalisées (suivies de tournées de camions de collecte sélective) dans différentes situations selon le type de flux de collecte sélective, le milieu et la fréquence de collecte.

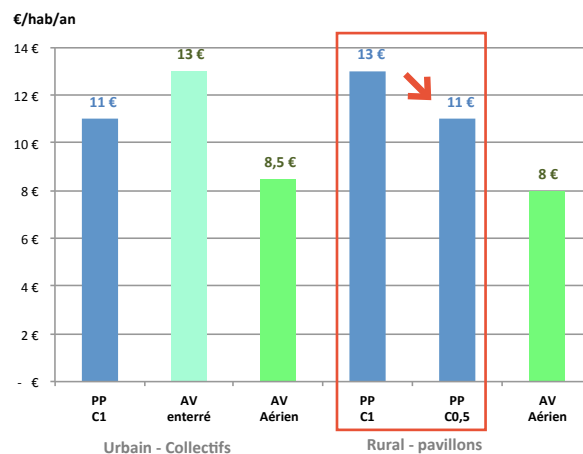
Répartition de la population par milieu et fréquence de collecte



80% de la population française est desservie en porte à porte (PP) dont **76%** avec une fréquence de collecte supérieure ou égale à 1 fois par semaine (C1).

Cette collecte en porte à porte hebdomadaire, en particulier en milieu pavillonnaire, est pourtant **une des plus onéreuses**.

Coûts de contenants et collecte des emballages légers et papiers graphiques, pour des performances équivalentes.



PP = Porte à porte // AV = Apport volontaire
C1 = collecte hebdomadaire // C0,5 = collecte tout les 15 jours

On prévoit avec l'extension des consignes une forte augmentation des tonnages (+25%) et encore plus des volumes (+95%) de collecte sélective. L'évolution du dispositif de collecte permettra, dans beaucoup de cas, d'assurer le succès de cette nouvelle étape, notamment par le passage en apport volontaire ou la réduction de la fréquence de collecte si le maintien du porte-à-porte se justifie. Dans ce dernier cas, une partie des bacs pourra être remplacée par des contenants de plus grand volume si cela s'avère nécessaire.

ENSEIGNEMENTS DE L'ÉTUDE

La collecte tous les 15 jours, avec des bacs mieux remplis et sortis plus systématiquement, est plus efficace que la collecte hebdomadaire

LES CONSTATS

> **Les foyers sortent leur bac lorsqu'il est plein**
Le **taux de remplissage** moyen était de **82%** quelle que soit la fréquence de passage.

> **La collecte tous les 15 jours mieux adaptée aux besoins**

En **collecte bimensuelle** (C0.5), le **taux de présentation** moyen sur la période était de **78%** contre **62%** en **collecte hebdomadaire** (C1).

> **Un service souvent surdimensionné**

Moins d'un foyer sur deux ont utilisé à **100%** la collecte hebdomadaire. Les foyers bénéficiant d'une **collecte tous les 15 jours** ont utilisé le service à **64%** en moyenne.

> **Quelques ajustements du parc de bacs à prévoir**

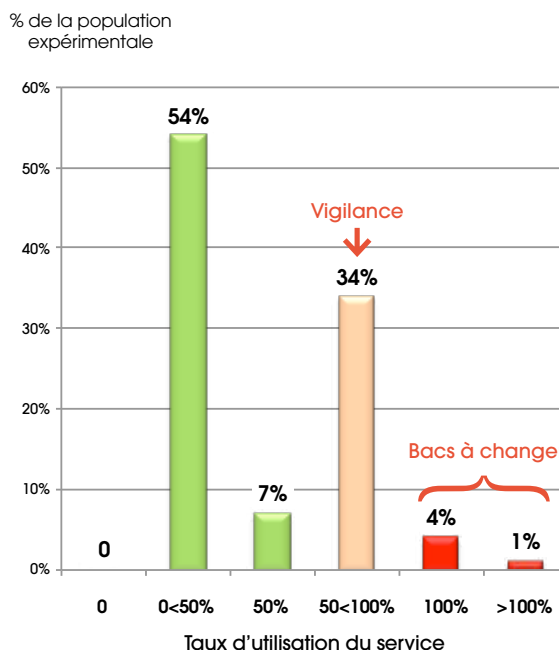
Seulement 5% des foyers disposant d'une collecte hebdomadaire ont utilisé **100% du service**. Par contre, **34%** l'ont utilisé **entre 50 et 100%**.

En prévision d'une **extension des consignes de tri** et/ou d'une **réduction de la fréquence de collecte**, il faudra envisager, pour ces foyers, de les doter de **bacs plus grands** (cf : p4).

> **Cas de la Redevance Incitative et collecte tous les 15 jours**

16 circuits en redevance Incitative, tous en collecte bimensuelle, ont été suivis. Ils présentaient un taux d'utilisation du service de **67%**, avec un volume moyen de bacs de 208 L, légèrement plus grand, que le volume moyen de 194 L mesuré dans des collectes classiques pour la même fréquence de collecte.

Répartition du taux d'utilisation du service de la population expérimentale disposant d'une collecte hebdomadaire



ENSEIGNEMENTS

> **Estimer l'impact d'une réduction de la fréquence sur le parc de bacs**

Parce que chaque collectivité a ses propres spécificités, il est nécessaire :

1) de réaliser un diagnostic des circuits de collecte :

- Choisir des circuits représentatifs
- Effectuer un suivi de collecte de ces circuits sur minimum 3 semaines consécutives
- Relever pour chaque adresse : la présence ou non du bac, son volume et son taux de remplissage
- Calculer pour chaque adresse et au global sur le circuit, sur la période de suivi : les taux de présentation, de remplissage et d'utilisation du service

2) de mettre à jour le fichier bacs

3) d'estimer le nombre de bacs à changer

en prenant en compte la réduction de fréquence envisagée et l'évolution des consignes de tri sur les plastiques (+1 à 1,5 L/hab/jour).

> **Saisir l'opportunité de l'extension des consignes de tri pour faire évoluer le dispositif de collecte**

L'expérimentation sur l'extension des consignes de tri menée entre 2011 et 2014 a montré que les collectivités qui ont fait évoluer leur dispositif de collecte en parallèle étaient plus performantes à la fois sur les nouveaux emballages plastiques à trier mais également sur les autres matériaux.

Avantages

- Une mise à jour de l'ensemble du dispositif : pré-collecte, mode ou fréquence de collecte...
- Un changement important qui ne passe pas inaperçu (une réduction de fréquence ou de mode de collecte renforce l'impact des supports de communication sur l'extension des consignes)

BON À SAVOIR : LES RÈGLES DE DOTATION

Emballages + papiers = 3,7L / hab / jour = 26L / hab / semaine = 50L / hab pour 14 jours

Emballages seuls = 2,7L / hab / jr = 19L / hab / semaine = 40L / hab pour 14 jours

Extension des consignes de tri plastique = +1 à 1,5L / hab / jr = +7 à 10L / hab / semaine = +15 à 20L / hab pour 14 jours

Exemple : 1 foyer de 4 personnes en emballages avec extension des consignes de tri + papiers a besoin d'un bac de 280L pour 14 jours.

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE ET MÉTHODOLOGIE

L'échantillon de l'étude est constitué de **19 collectivités partenaires** (rurales, semi-urbaines et urbaines).

61 circuits de collecte ont été suivis, **2 fois à 2 semaines d'intervalle** pour les collectes **bimensuelles** et **3 fois sur 3 semaines** pour les collectes **hebdomadaires**, soit un total de **152 suivis**.

Avec **41 000 adresses recensées** au total, les suivis ont permis de recueillir les données sur : le type d'habitat (logement individuel, collectif, grand collectif, activité), la qualité du tri, la présence de points de regroupements, ainsi que des taux de remplissage et des taux de présentation permettant de déterminer des taux d'utilisation du service en fonction de la fréquence de collecte.

Ces informations ont permis de déterminer :

- **Des taux de présentation** : rapport entre le nombre d'adresses ayant présenté leur bac de tri à la collecte sur le nombre total d'adresses dotées.
- **Des taux de participation** à la collecte : nombre de fois où chaque adresse a participé à la collecte sur une période donnée.
- **Des taux de remplissage** : proportion occupée par les emballages dans le contenant.
- **Des taux d'utilisation du service** : produit du taux de présentation par le taux de remplissage, ce qui correspond à la somme des volumes présentés à la collecte lors de l'ensemble des suivis, divisée par le volume global mis à disposition des habitants.



À propos d'Eco-Emballages

Eco-Emballages est une entreprise privée agréée par l'État qui a pour vocation d'assurer la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour la filière des emballages ménagers. Pour cela, Eco-Emballages travaille avec les entreprises à l'écoconception et à la réduction des emballages, finance la collecte sélective et contribue à son efficacité, informe le grand public en mettant en oeuvre des actions de communication nationale et locale, et favorise et encadre le recyclage des emballages en collaboration avec les industries du recyclage.

Eco-Emballages
50 boulevard Haussmann
75009 Paris – France
Tél. : +33 (0)1 81 69 06 00
Fax : +33 (0)1 81 69 07 47
www.ecoemballages.fr